

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:Travaux d'enrochement Ile de
la Trève de Picquigny

Date de convocation :

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Afin de sauvegarder l'activité de canoé kayak à PICQUIGNY, M le Président propose de réaliser des travaux d'enrochement et de protection des berges de l'île de la Trève pour un montant total HT de 38 551,05 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,



- donne son accord sur cette opération et approuve son plan de financement s'établissant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
		CCNS 60%	23 130.63 €
		Département de la Somme 40%	15 420.42 €
CT	38 551.05 €	CT	38 551.05 €

- autorise M LE PRESIDENT à solliciter la participation financière du DEPARTEMENT DE LA SOMME susmentionnée au titre du dispositif EQUIPEMENTS SPORTIFS.
- atteste que les crédits relatifs à la participation de la CCNS sont bien inscrits au budget de la collectivité.
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

